



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE RECRUTE

UN.E AGENT.E DE COLLECTE DES DECHETS / RIPEUR.EUSE Au sein du service collecte des déchets

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Par voie statutaire ou à défaut contractuelle

Constituée autour de GRASSE, Capitale Internationale des Parfums et Sous-préfecture des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'étend sur 23 communes, 490 km² et regroupe 100 000 habitants.

Rattaché au coordinateur technique, vous serez chargé de :

MISSIONS

- Enlever et collecter les déchets ménagers et assimilés, nettoyer les points d'apport,
- Surveiller les risques liés à la circulation, à la collecte, ou au déchargement, assister le conducteur dans ses manœuvres,
- Signaler tous problèmes (dépôts sauvages, bacs abîmés, tagués, ...),
- Nettoyer, entretenir le matériel de collecte ainsi que le centre technique intercommunal.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Port des EPI obligatoire,
- Travail en extérieur, station debout prolongée, fréquente,
- Manipulation de petites charges et de produits pouvant être toxiques,
- Horaires de travail de nuit (de 18h00 à 1h30 du lundi au samedi), 5 jours/semaine avec 1 jour de repos hebdomadaire,
- Dépôt basé à Mouans Sartoux.

DIPLOMES, COMPETENCES, QUALITES

- Connaissances des fonctions élémentaires des appareillages de collecte, des règles d'hygiène, des méthodes et techniques de bascule, de propriété et dangerosité des déchets,
- Travail en équipe, sens du service public, de la ponctualité,
- Permis B obligatoire.

REMUNERATION

- Rémunération indiciaire, régime indemnitaire.

AVANTAGES

- Titres restaurant, participation mutuelle, Comité des Œuvres Sociales.

**Le recrutement se fera dès que possible
Adresser les candidatures (CV et lettre de motivation)
avant le 5 février 2024 à :**

Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération du PAYS DE GRASSE
57 Avenue Pierre Sépard – BP 91015 – 06131 Grasse Cedex
Tél : 04 97 05 22 00 – www.paysdegrasse.fr
Ou par mail : recrutement@paysdegrasse.fr